

Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes

Vingt-quatrième session
Genève, 16 – 25 juillet 2012

**CINQUIEME RAPPORT INTERIMAIRE DE LA PLATE-FORME DES PARTIES
PRENANTES**

Document établi par le Secrétariat

1. Le cinquième rapport intérimaire présente les résultats de la sixième réunion de la Plate-forme des parties prenantes qui s'est tenue à Genève le 10 février 2012.
2. Lors de la dix-septième session du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR) qui s'est tenue en novembre 2008, le comité a pris acte des besoins particuliers des déficients visuels et souligné combien il importait de traiter, sans délai et avec toute l'attention nécessaire, les besoins des aveugles, des déficients visuels et des autres personnes souffrant d'un handicap de lecture, notamment en engageant des discussions aux niveaux national et international sur les moyens de faciliter et de renforcer l'accès aux œuvres protégées. À cet effet, il conviendrait de procéder à une analyse des limitations et exceptions. Il conviendrait également d'envisager la possibilité de créer à l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), à l'intention des parties prenantes, une plate-forme destinée à faciliter la définition de modalités d'accès sécurisé des personnes handicapées aux œuvres protégées.
3. Se fondant sur le mandat précité, le Secrétariat de l'OMPI a invité les principales parties prenantes représentant les intérêts des titulaires des droits d'auteur et des déficients visuels, y compris des personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés, à participer à une plate-forme en vue d'examiner leurs besoins et préoccupations concrets, et de proposer différentes méthodes permettant de faciliter l'accès aux œuvres dans des versions utilisables par les personnes handicapées.
4. Les réunions de la Plate-forme des parties prenantes se sont déroulées selon le calendrier suivant :
 - première réunion : à Genève, le 19 janvier 2009;
 - deuxième réunion : à Londres, le 20 avril 2009;
 - troisième réunion : à Alexandrie (Égypte), le 3 novembre 2009;
 - quatrième réunion : à Genève, le 26 mai 2010;
 - cinquième réunion : à New Delhi, le 23 octobre 2010.
5. Des rapports intérimaires concernant ces réunions ont été présentés aux dix-huitième, dix-neuvième, vingtième et vingt et unième sessions du SCCR (documents SCCR/18/4, SCCR/19/10, SCCR/20/6 et SCCR/21/10, respectivement) en vue de faire le point sur les travaux réalisés par la plate-forme. Le comité a accueilli ces rapports avec satisfaction et, lors de sa vingt et unième session tenue en novembre 2010, a encouragé le Secrétariat à poursuivre les travaux dans le cadre de la plate-forme et à présenter un rapport sur ses activités à sa prochaine session. Aucune réunion de la Plate-forme des parties prenantes n'a été organisée en 2011.
6. Le comité a prié le Secrétariat d'assurer la participation effective de parties prenantes des pays en développement et des pays les moins avancés, en mettant à disposition les fonds nécessaires. À la suite de la deuxième réunion de la plate-forme, il a également été demandé au Secrétariat de tout mettre en œuvre pour organiser une réunion de la plate-forme dans un pays en développement.
7. Le cinquième rapport intérimaire recense par ailleurs les nouvelles mesures qu'il importe de prendre afin d'atteindre les objectifs fixés. Le Secrétariat souhaite obtenir l'approbation des États membres pour mettre en œuvre les mesures proposées et soumettre un nouveau rapport au SCCR à sa prochaine session.

SIXIÈME RÉUNION DE LA PLATE-FORME DES PARTIES PRENANTES

1. La sixième réunion de la Plate-forme des parties prenantes s'est tenue à Genève le 10 février 2012. La liste des participants fait l'objet de l'annexe du présent rapport. L'objet de cette réunion était de dresser le bilan de la mise en œuvre des mesures convenues lors de la précédente réunion tenue en 2010, et d'examiner les progrès réalisés dans le cadre des projets

TIGAR (Trusted Intermediary Global Accessible Resources – projet de ressources mondialement accessibles des intermédiaires de confiance) et ETF (Enabling Technologies Framework – projet relatif à l'élaboration d'un cadre technique propice).

2. Les participants ont insisté sur le soutien apporté par l'OMPI dans l'élaboration des projets susmentionnés et sur la réponse positive de la communauté des déficients visuels et des personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés et de l'industrie de l'édition dans les pays concernés.

3. Les participants ont également exprimé l'espoir que l'Union mondiale des aveugles (UMA) participe à nouveau aux réunions de la Plate-forme des parties prenantes.

Projet TIGAR (*Trusted Intermediary Global Accessible Resources*)

4. Le rapport sur le projet TIGAR a été présenté à la plate-forme pour examen. Au terme de consultations approfondies avec différentes parties prenantes, il avait été décidé que le système de concession de licences élaboré dans le cadre du projet TIGAR en 2010 était trop complexe pour la première phase de la mise en œuvre du réseau TIGAR. Au lieu de cela, une procédure simplifiée de mise en œuvre accélérée, fondée sur un protocole d'accord plutôt que sur un système de concession de licences, a été mise en œuvre en 2011. Cette procédure de mise en œuvre accélérée a été élaborée pour que des progrès puissent être réalisés rapidement, pour renforcer la confiance des parties prenantes, pour acquérir de l'expérience et des connaissances et pour produire des résultats tangibles parallèlement à l'élaboration de solutions à plus long terme. Dix-neuf titulaires de droits et huit intermédiaires de confiance ont participé au protocole d'accord sur la procédure de mise en œuvre accélérée du projet TIGAR. La première série de livres dans des formats accessibles a été transférée avec succès au moyen de l'infrastructure informatique mise à disposition par l'OMPI. En outre, un site Web et un espace Wiki consacrés au projet TIGAR ont été lancés afin de faciliter la diffusion de l'information dans le cadre du projet. Un groupe chargé de déterminer les exigences techniques a également été constitué avec des membres représentant différentes parties prenantes afin d'élaborer l'infrastructure informatique du projet TIGAR.

5. Les représentants du projet TIGAR et l'European Trusted Intermediaries Network (ETIN) ont engagé le dialogue afin de recenser les complémentarités entre les deux solutions proposées.

6. Un montant total de 384 000 euros a été récolté pour ce projet. Sur ce montant, 284 000 euros correspondent à des contributions non financières du DAISY Consortium, de l'Union internationale des éditeurs (UIE) et de l'OMPI. Au total, 50 000 euros ont été reçus en espèces, la majeure partie de ce montant ayant été dépensée dans le cadre des diverses activités relevant du projet. Le solde du compte à la fin de 2011 en ce qui concerne le projet TIGAR s'élevait à quelque 1000 euros.

7. Parmi les mesures à prendre pour renforcer les activités relevant du projet TIGAR en 2012 on peut citer notamment :

i) intensifier l'échange de livres accessibles par les intermédiaires de confiance;

ii) consolider l'infrastructure informatique du projet TIGAR compte tenu des exigences techniques détaillées déterminées par le groupe chargé d'élaborer l'infrastructure informatique du projet TIGAR et notamment :

a) une norme commune de métadonnées pour décrire les livres accessibles disponibles dans le cadre du projet TIGAR,

b) un système de gestion d'identité permettant la création et la gestion d'un compte d'utilisateur, l'authentification d'un utilisateur et le contrôle des accès,

- c) un dépôt centralisé de fichiers destiné à contenir de manière transitoire des fichiers dans des formats accessibles téléchargés par les intermédiaires de confiance ou des éditeurs à des fins de partage,
 - d) une interface utilisateur multilingue accessible sur le Web, et
 - e) un outil de recherche facilitant les échanges de livres entre les intermédiaires de confiance participant au projet TIGAR;
- iii) élaborer un modèle de licence efficace dans la durée afin qu'il ne soit plus nécessaire d'obtenir des autorisations pour certains titres; et
- iv) étendre le projet aux marchés d'entreprise à consommateur et à des modèles commerciaux durables.

8. Les participants ont également insisté sur les défis politiques et financiers à relever en 2012. Le retrait de l'UMA et de certains de ses membres nationaux continue d'empêcher le projet d'atteindre son plein potentiel. Les participants ont également demandé qu'une attention particulière soit accordée au coût substantiel que représente pour les organisations caritatives l'exportation de fichiers. Il est également nécessaire de mettre au point un mécanisme d'appui financier solide.

Technologie

9. Le rapport du sous-groupe sur la technologie porte essentiellement sur le projet relatif à l'élaboration d'un cadre technique propice (projet ETF) mis en œuvre par le DAISY Consortium et EDItEUR, sous la supervision de l'OMPI. En 2011, l'International Digital Publishing Forum (IDPF), un organisme de normalisation à l'origine du format Electronic Publishing (EPUB), a approuvé une norme mondiale unique, la norme EPUB 3, qui tient compte des exigences d'accessibilité dont le DAISY Consortium est à l'origine. Cette nouvelle norme, de par sa nature polyvalente, a le potentiel de devenir la norme de diffusion mondiale utilisée par l'industrie de l'édition et la communauté de personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés. Avec l'arrivée de la norme EPUB3, il a été possible dans le cadre du projet ETF de commencer à fournir des services hébergés sur le Web par l'intermédiaire de systèmes d'informatique en nuage. D'autres formats de diffusion, tels que les formats EPUB 3 et Braille, permettant la lecture par les utilisateurs finaux, devaient être produits à la suite de la demande présentée par la National Information Standards Organization (NISO) aux États-Unis d'Amérique concernant la norme de création et d'échange à des fins de publication adaptative en XML ("Authoring and Interchange Framework for Adaptive XML Publishing"), et notamment le procédé de production en XML au sein d'un organisme ou d'une entreprise. Il a été souligné que les difficultés rencontrées dans la mise en place de normes mondiales proviennent de la façon dont celles-ci sont appliquées par les différents utilisateurs. En 2011, le comité directeur d'ONIX International a approuvé une proposition présentée par EDItEUR concernant une nouvelle méthodologie pour décrire le niveau d'accessibilité des publications électroniques dans le format de métadonnées normalisé ONIX.

10. Le DAISY Consortium soutient les efforts déployés en vue de l'élaboration de logiciels libres de création interactive et de conversion automatisée, tels que OBI, TOBI et Pipeline 2, et a achevé la conception de la partie consacrée à la formation et à l'appui technique DAISY. Il a été souligné qu'il convenait de collaborer avec l'industrie des technologies afin de contribuer à la diffusion de ces formats auprès de la communauté des personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés.

11. En 2011, EDItEUR a présenté le document intitulé "Accessible Publishing, Best Practice Guidelines for Publishers" lors de la London International Book Fair (LIBF). EDItEUR et JISC TechDis ont uni leurs efforts afin de présenter à l'occasion de l'édition 2012 de la LIBF des formations en ligne à l'intention des éditeurs sur les aspects techniques des processus de publication. Toutefois, il a été souligné que les directives et le matériel didactique devaient être

traduits dans différentes langues pour que leur contenu puisse être diffusé. Il a également été indiqué qu'il convenait d'élaborer des directives faciles à comprendre destinées en particulier aux pays en développement. Le DAISY Consortium a intégré des informations sur l'élaboration de normes dans tous ses moyens de communication, y compris dans ses conférences, dans ses publications dans le bulletin mensuel DAISY Planet et les réseaux sociaux. D'autres groupes de travail et organismes professionnels, tels que le Higher Education Accessible Technology Working Group, les groupes de travail de la National Information Standards Organization (NISO) sur les livres électroniques et notamment l'accessibilité et les métadonnées, le Département de la culture, des médias et du sport (DCMS) du Gouvernement britannique, le projet LIA (Libri Italiani Accessibili) financé par le ministère italien de la culture, et Accessibility Labeling System for E-Books DAP (Document Accessibility Profile), ont collaboré au projet ETF pour atteindre les résultats attendus.

Renforcement des capacités

12. Afin de promouvoir le renforcement des capacités dans les pays en développement, il a été proposé de lancer des programmes de collaboration entre des intermédiaires de confiance et des titulaires de droits disposant déjà de l'infrastructure nécessaire pour prendre part au projet TIGAR, et entre des intermédiaires de confiance et des titulaires de droits des pays en développement et des pays les moins avancés pouvant tirer parti de ce projet. Cette volonté s'inscrirait dans les objectifs du Millénaire pour le développement de l'Organisation des Nations Unies et contribuerait à créer une infrastructure organisationnelle adéquate, à renforcer les capacités techniques et à fournir un soutien approprié aux gouvernements. À cet égard, il a été suggéré d'élargir le projet TIGAR aux intermédiaires de confiance et aux titulaires de droits d'un pays sélectionné dans chacune des régions Asie, Afrique et Caraïbes. Un plan d'exécution pour leur participation serait souhaitable.

Mesures futures

13. Les parties prenantes sont convenues des mesures futures ci-après :

a) demander au comité directeur du projet TIGAR qu'il prenne les dispositions suivantes :

- élaborer une feuille de route pour 2012,
- encourager l'échange de livres avec les intermédiaires de confiance des pays en développement,
- fournir à trois intermédiaires de confiance issus des régions Asie, Afrique et Caraïbes, respectivement, une assistance en matière de renforcement des capacités, afin qu'ils puissent prendre part au projet TIGAR rapidement,
- élaborer, sur la base des mesures techniques à prendre, des modèles commerciaux durables,
- établir un rapport sur les conditions de financement et une liste des donateurs institutionnels potentiels,
- établir une feuille de route concernant la participation d'autres parties prenantes et intermédiaires de confiance, ainsi que le mécanisme de participation correspondant pour les pays en développement et les pays développés, et
- établir une liste des différences et des similitudes actuelles entre le projet TIGAR et le projet de l'ETIN;

b) aller à la rencontre des États membres qui sont dépositaires des plus grandes collections de livres dont pourrait tirer parti la communauté des déficients visuels et des personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés afin de leur demander de soutenir le projet TIGAR et de contribuer à son contenu;

- c) utiliser le DAISY Consortium comme forum de discussion sur les normes et les exigences techniques élaborées pour la communauté des personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés;
 - d) considérer le 29^e congrès de l'UIE qui se tiendra du 12 au 14 juin 2012 au Cap (Afrique du Sud) comme une instance appropriée pour les éditeurs, l'industrie des technologies, la communauté des personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés et les États membres de l'OMPI, pour soutenir les efforts visant à faire avancer les projets susmentionnés mis en œuvre par la plate-forme; et
 - e) mettre sur pied un groupe directeur chargé de superviser les travaux futurs dans le cadre du projet ETF.
14. La prochaine réunion de la Plate-forme des parties prenantes se tiendra en septembre-octobre 2012.

[L'annexe suit]

SIXIÈME RÉUNION DE LA PLATE-FORME DES PARTIES PRENANTES
Genève, le 10 février 2012

LISTE DES PARTICIPANTS

I. REPRÉSENTANTS DES DÉFICIENTS VISUELS ET DES TITULAIRES DE DROITS

Jens BAMMEL, secrétaire général de l'Union internationale des éditeurs (UIE)

Mark BIDE, Executive Director, EDItEUR

François HENDRIKZ, Director, South African Library for the Blind, le Cap-Oriental (Afrique du Sud)

George KERSCHER, Secretary-General, Daisy Consortium, Recording for the Blind and Dyslexic (RFB&D)

Stephen KING, President, Daisy Consortium, Royal National Institute of Blind People (RNIB)

Dipendra MANOCHA, chair of Developing Countries Alliance du Daisy Consortium, New Delhi

Olav STOKKMO, Chief Executive and Secretary General, Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction (IFRRO)

Margaret MCGRORY, Vice President and Executive Director, bibliothèque de l'Institut national canadien pour les aveugles (INCA), Toronto

Pedro MILLIET, Senior Developer and Information Architect, Fundação Dorina Nowill para o Cego, Sao Paulo (Brésil)

Carlo SCOLLO LAVIZZARI, legal counsel, Groupement international des éditeurs scientifiques, techniques et médicaux (STM)

Alicia WISE, Director of Universal Access at Elsevier

II. ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Francis GURRY, Directeur général

Trevor CLARKE, sous-directeur général, Secteur de la culture et des industries de la création

Swashpawan SINGH, ancien ambassadeur de l'Inde, conseiller honoraire du Directeur général de l'OMPI pour l'initiative relative aux déficients visuels

Geidy LUNG, conseillère principale, Division du droit d'auteur, Secteur de la culture et des industries de la création

Andrew TU, conseiller principal auprès du sous-directeur général (chargé de la gestion du projet informatique), Secteur de la culture et des industries de la création

Carlos CASTRO, Division du droit d'auteur, Secteur de la culture et des industries de la création

[Fin du document]